



Cette action est financée par l'Union européenne

Document initial relatif à l'action pour un programme régional d'appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme régional d'appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles Numéro CRIS: FED/2016/038-910 Financé par le 11 ^{ème} Fonds Européen de Développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	L'action sera menée à l'endroit suivant: la région Pacifique Territoires: les 4 Pays et Territoires d'Outre-Mer: Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn			
3. Document de programmation	Allocation Régionale - 11 ^{ème} FED pour les PTOM du Pacifique			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Secteur de concentration: Environnement et gestion durable des ressources naturelles Biodiversité et changement climatique	Aide publique au développement: OUI		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 36 128 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 36 000 000 EUR Cofinancement des PTOM ¹ : 128 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité préférée de projet: <ul style="list-style-type: none"> Gestion indirecte à travers une convention de co-délégation (modèle PAGODA) avec deux agences régionales: (i) La Communauté du Pacifique (CPS) comme organisation principale de mise en œuvre et de coordination (ii) Le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) comme co-déléataire. Gestion directe pour les contrats d'évaluation et d'audit 			
7. a) Code(s) CAD	140 Eau – 14015 311 Agriculture – 31130, 31140, 31181 313 Pêche – 31320, 31381 410 Protection de l'environnement général – 41020, 41030,41040			
b) Principal canal de distribution	Communauté du Pacifique 47096 Programme Régional Océanien pour l'Environnement 47097			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Outre ce montant, des cofinancements additionnels pour la mise en œuvre des activités sont identifiés au niveau territorial mais leurs montants ne sont pas arrêtés à ce stade. L'annexe 4 renseigne des montants indicatifs.

	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓
	Lutte contre la désertification	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Bonne gouvernance; environnement et changement climatique; énergie renouvelable; développement humain; sécurité alimentaire et agriculture durable.			
10. ODDs	5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; 12: Établir des modes de consommation et de production durables; 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable; 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.			

RESUME

Les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique se caractérisent notamment par une démographie dynamique, une urbanisation croissante, une forte dépendance économique aux transferts de l'État et une difficulté à faire émerger des filières économiques.

Leurs écosystèmes naturels fournissent des services essentiels soutenant les économies et offrant des solutions économiquement viables pour aborder les enjeux de résilience du développement face au changement climatique. Les populations locales restent fortement dépendantes de la qualité des ressources et des milieux naturels, garantissant leurs moyens de subsistance et vecteur de bien-être social, culturel et identitaire.

La stratégie d'intervention du 11^{ème} FED régional PTOM s'inscrit concrètement dans les engagements de la Déclaration de Cancun², de l'Accord de Paris³ et des Objectifs de Développement Durable⁴ en ce qui concerne les modes de production durables, la lutte contre le changement climatique, la gestion durable des océans et des écosystèmes terrestres ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

L'adaptation au changement climatique et la diversité biologique, principaux marqueurs de Rio, sont le fil conducteur du programme qui couvre des activités visant à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et naturels aux impacts du changement climatique en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience. De même, il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau.

² <https://www.cbd.int/cop/cop-13/hls/in-session/cancun-declaration-draft-dec-03-2016-pm-fr.pdf>

³ <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109f.pdf>

⁴ https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf

L'action est en phase avec la priorité Planète du nouveau Consensus européen pour le développement⁵ mais également avec la priorité Prospérité au regard des aspects de transition agro-écologique et d'aquaculture durable.

L'objectif général du programme est de construire un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux résultats attendus:

- Résultat attendu 1: La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
- Résultat attendu 2: Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il est décliné en 2 résultats attendus:

- Résultat attendu 3: L'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique.
- Résultat attendu 4: Les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

Ces objectifs et résultats attendus seront mis en œuvre à différentes échelles géographiques. L'égalité femmes-hommes constitue un objectif important de la présente action et elle y sera intégrée lorsqu'il sera pertinent de le faire. L'action locale doit bénéficier concrètement à chaque PTOM en apportant des solutions adoptées par les bénéficiaires et adaptées aux problèmes prioritaires identifiés. L'action territoriale doit transformer, sur le moyen/long terme, les dynamiques locales en politiques publiques pérennes déployées à l'échelle de chaque territoire. L'action régionale doit amplifier la stratégie globale d'intervention grâce à une mutualisation des expériences et savoir-faire. La dimension régionale reposera sur les compétences techniques sectorielles reconnues des organisations régionales. Le choix de la modalité d'aide et de mise en œuvre mobilisera activement des porteurs de projets légitimes et compétents.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La décision d'association⁶ du 25 novembre 2013 a pour but d'assurer la promotion du développement économique et social des PTOM et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'UE dans son ensemble. Dans ce cadre, les PTOM, conscients de la richesse de leur patrimoine et de leurs ressources naturelles mais également de leur vulnérabilité économique et écologique dans le contexte mondial de changement climatique (CC), ont choisi en 2014, de concentrer l'enveloppe de 36 millions d'euros du 11^{ème} FED sur le secteur de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Deux sous-thématiques ont ensuite été retenues en 2015: la biodiversité et le changement climatique.

Ces choix traduisent l'importance pour les pays du Pacifique de développer des économies durables et ancrées dans les territoires, dans un contexte de CC et d'exode rural, basées sur une exploitation raisonnée et maîtrisée de leurs ressources et sur la préservation d'un patrimoine exceptionnel soumis à des pressions grandissantes. Au regard des documents stratégiques des PTOM du Pacifique⁷, les

⁵ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2017:210:FULL&from=EN>

⁶ Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne.

⁷ La N-C a adopté en août 2016 son Schéma d'Aménagement et de Développement NC 2025. Il est appuyé par la Stratégie Territoriale de l'Innovation de N-C (OCTA/UE, Innovation – nov. 2015). WF a validé ses stratégies Biodiversité, Innovation,

priorités communes sont la consolidation des filières durables de production primaire et d'exportation ainsi que la préservation des services écosystémiques d'approvisionnement et de régulation. Le 11^{ème} FED régional PTOM est donc tourné vers l'intégration de la biodiversité et de l'eau dans les politiques sectorielles et intersectorielles liées à l'exploitation des ressources naturelles.

Le programme donnera ainsi une dimension régionale à certains engagements et politiques de l'UE tels que la *Stratégie en matière de biodiversité à l'horizon 2020*, le *Règlement n°834/2007 du Conseil sur l'agriculture biologique*, la *Communication Vers un partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique*, le *Nouveau consensus européen pour le développement*⁸, la *Communication conjointe de l'UE sur La gouvernance internationale des océans: un agenda pour le futur de nos océans*, la *Communication COM/2013/216/final de la CE Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique*, le *règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22/10/2014 relatif à la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)* et enfin le *Plan d'action de genre (PAG-II) 2016-2020 de l'UE adopté par le Conseil en octobre 2015*. En lien avec le PAG-II, l'action présente définit l'égalité femmes-hommes comme étant un objectif important. En cela elle renforcera le rôle des PTOM dans leur région comme centres d'excellence ; porte-parole de la politique européenne, y compris en matière d'égalité de genre. Le programme déclinera aussi d'autres stratégies clés, à savoir le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 - Aichi*, la *Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020* et *l'Accord de Paris 2015*.

Les programmes d'appui précédents, au travers des FED régionaux antérieurs, s'intégraient dans les orientations stratégiques régionales⁹ de l'action publique notamment concernant la résilience du développement face au CC et aux risques de catastrophes naturelles, la gestion des milieux naturels et les aires protégées, le développement de l'agriculture biologique (AB) et les profils d'écosystèmes. Par ailleurs, dans la conception océanique, l'homme fait partie de son environnement et la mer est la continuité de la terre. Aussi, il est essentiel de préserver la biodiversité marine et terrestre selon une approche intégrée et inclusive et valorisant la diversité culturelle océanique. Ce 11^{ème} FED régional consolide ces acquis, capitalise sur les savoir-faire, innove et renforce les effets leviers et les impacts de son intervention.

L'évolution de la performance des politiques publiques renforcées par le programme sera étroitement suivie via un système d'évaluation continu.

1.1.2 Analyse des parties prenantes¹⁰

Malgré des différences notoires de niveau de développement et d'organisation politique et administrative, les PTOM disposent à minima des capacités humaines et techniques contribuant à la mise en œuvre de l'action publique. Ils sont équipés des principaux outils juridiques et de gouvernance en faveur de la biodiversité, de la gestion de l'environnement¹¹ et du développement économique. Si l'ampleur des enjeux en matière de développement durable justifie un besoin de renforcement des capacités des gestionnaires en activité, notamment en termes de formation et d'appui méthodologique, les champs d'actions du programme sont encadrés par des administrations et services techniques

Développement durable 2016-2030 et Adaptation au CC. Ces 2 dernières ont été appuyées respectivement par le 10^{ème} FED territorial et le 10^{ème} FED régional INTEGRE. La PF va élaborer en 2017 son Schéma d'Aménagement Général (SAGE). Pitcairn a actualisé son Plan stratégique de développement 2014-2018. Autres documents officiels thématiques: Schéma directeur sur l'aquaculture de la PF à valider en 2017; Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de WF validé.

⁸ Base juridique: Règlement du Parlement européen EP 150; <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/06/07-joint-strategy-european-consensus-development/>.

⁹ Le rapport *Perspectives sur l'environnement du Pacifique et le changement climatique* (PECCO-PROE-PNUE, 2012); le *Plan stratégique 2013-2017* du réseau régional POETCom dans le domaine de l'agriculture biologique; Initiative européenne BEST: les *Profils d'écosystèmes* et les *Stratégies régionales d'investissement* des PTOM du Pacifique (N-C, WF, PF, Pitcairn).

¹⁰ L'annexe 2 renseigne de manière détaillée les caractéristiques des parties prenantes par résultat attendu.

¹¹ Les codes de l'environnement de N-C, PF et WF sont appliqués et révisés régulièrement. Des structures opérationnelles, équivalentes au Conseil Économique, Social et Environnemental en France, existent en N-C et en PF. WF s'est doté en 2013 d'un Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable. La N-C s'est dotée de sociétés d'économie mixte, d'associations, d'établissements publics et de groupement d'intérêt public pour le développement et l'environnement.

spécialisés et adaptés aux besoins¹². Le tissu économique et social des PTOM est aujourd'hui mieux structuré pour certains territoires grâce à l'émergence de grappes d'entreprises, d'établissements publics, d'organismes consulaires et de recherche, d'acteurs associatifs et d'ONG dotés de compétences techniques reconnues et susceptibles d'intervenir comme partenaires des collectivités. Consultés activement en amont pendant la phase d'identification, ils seront mobilisés en aval des activités à déployer sur le terrain. Sans exhaustivité, les principaux acteurs pressentis sont:

- en Nouvelle-Calédonie: le Sénat coutumier, les autorités des huit aires coutumières, l'Agence de Développement Économique, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire des Espaces Naturels, les collectivités et institutions (gouvernement, provinces), ONG et associations (Conservation International, WWF, NeoFood), le secteur privé (bureaux d'études, clusters, consultants, formateurs), les organismes de recherche appliquée et de développement (IRD, IFREMER, Institut Agronomique Néo-Calédonien/IAC); le mécanisme national de genre¹³, les OSC et les associations qui œuvrent pour l'avancement des femmes et de l'égalité de genre (l'Observatoire de la condition féminine).
- en Polynésie Française: la Direction de l'environnement, la Direction de l'Agriculture, la Direction des Ressources Marines et Minières, la Direction de l'équipement (le Groupement Étude et Gestion du Domaine Public), la Direction de la biosécurité; le Conseil économique, social et culturel; les associations locales; le secteur privé (bureaux d'études, clusters, consultants, formateurs); les organismes de recherche appliquée et de développement (IFREMER); le mécanisme national de genre les institutions, les associations des femmes et les OSC qui œuvrent pour l'égalité de genre.
- à Wallis-et-Futuna: les autorités coutumières des trois royaumes (Uvea, Alo et Sigave), le Service de l'Environnement; le Service de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche; les associations et le secteur privé; la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Métiers de l'Agriculture (CCIMA); les Travaux Publics; le mécanisme national de genre les institutions, les associations des femmes et les OSC qui œuvrent pour l'égalité de genre.
- à Pitcairn: le Bureau du Gouverneur et le Pitcairn Island Office (Auckland, Nouvelle-Zélande) qui s'appuie sur le Conseil de Pitcairn, organe élu de l'île, et sa Division des ressources naturelles, référent technique; le mécanisme national de genre les institutions, les associations des femmes et les OSC qui œuvrent pour l'égalité de genre.

Les organisations régionales CPS et PROE ont aussi contribué à la programmation technique et budgétaire des activités ainsi qu'aux réflexions sur la gouvernance et les modalités de mise en œuvre des résultats attendus e. Le PROE a co-construit, avec les PTOM, le RA4. La CPS a été associée au travail technique sur les RA1 et RA2.

Les bénéficiaires finaux sont les populations des PTOM qui orienteront les actions locales du programme et bénéficieront d'une gestion durable et renforcée de leurs ressources naturelles. Une attention particulière sera portée aux femmes et aux questions de parité. Les actions proposées dans ce programme ont un objectif d'atténuation de la vulnérabilité face au changement climatique bénéficiant à l'ensemble des communautés, familles et aux femmes. Ces dernières sont fortement représentées dans le secteur d'intervention et dans les composantes de ce programme d'actions.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/Analyse des problèmes¹⁴

L'activité économique et la croissance démographique des PTOM engendrent l'amplification et l'extension des sources de dégradation des milieux naturels¹⁵. Le changement climatique affecte

¹² Notons que la France a soumis à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques une note propre aux PTOM ainsi qu'une stratégie long terme:

<http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/France%20First/CDN%20France%20PTOM%20-%205%20octobre%202016.pdf>

.Par ailleurs les PTOM sont aussi évoqués dans la Stratégie nationale bas-carbone: http://unfccc.int/files/focus/long-term_strategies/application/pdf/151119_snb_publicee_avec_resume.pdf

¹³ <http://www.dnc.nc/une-charte-pour-legalite-hommes-femmes/>

¹⁴ L'analyse des enjeux et opportunités est présentée de manière détaillée, à l'échelle régionale et pour chaque PTOM, dans l'Annexe 3.

d'ores-et-déjà les activités du secteur primaire dans les PTOM ainsi que la ressource en eau. Les PTOM font aussi le constat de deux tendances opposées: d'un côté la diminution des ressources et de l'autre l'augmentation des besoins alimentaires, générant une hausse de la pression sur les écosystèmes. Les *Profils d'écosystèmes* de PF, N-C, WF et Pitcairn ont hiérarchisé les menaces sur la biodiversité. La majorité des pressions prioritaires sont ainsi communes aux PTOM (EEE, pollutions des milieux naturels et de l'eau). D'autres sont plus accentuées au niveau territorial (incendies, isolement, sécheresse, déchets). Par conséquent, les politiques sectorielles et intersectorielles des PTOM intègrent de plus en plus des mesures d'utilisation durable et de restauration de la diversité biologique et des écosystèmes pourvoyeurs de services au bénéfice des populations. Dans ce contexte, pour réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels aux impacts du changement climatique en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience, le projet agit sur deux leviers prioritaires en interaction sur certaines activités transversales.

1. Construire des systèmes de production du secteur primaire durables, intégrés, résilients et régionaux

L'objectif est de réduire la dépendance aux produits importés, tendre vers l'autosuffisance alimentaire et valoriser les composantes de la biodiversité locale. Le secteur primaire est un pilier socio-économique et un instrument de l'équilibre territorial des PTOM. Sa durabilité et son autonomie répondent à des besoins économiques, de productivité et d'adaptation au CC. Pour ce faire, il est nécessaire d'agir pour:

- **soutenir une transition agro-écologique, un développement de l'AB et une gestion forestière intégrée**

En N-C et en PF: le milieu agricole doit assurer la transition de son modèle, basé sur l'importation d'intrants, vers la valorisation des ressources locales au travers de l'agro-écologie. L'appui à l'AB, encore à un stade balbutiant, et la transition de l'ensemble des agriculteurs et éleveurs vers des pratiques agro-écologiques, doivent permettre à l'agriculture de consolider le taux de couverture par la production locale, de freiner l'exode rural, de réduire la dépendance aux intrants importés subventionnés, de valoriser et protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité) et de répondre aux aspirations des consommateurs d'accéder à une nourriture locale et saine.

A WF: il s'agit surtout de valoriser le mode de production et de consommation traditionnel, tout en améliorant ses techniques et en l'orientant vers plus de diversification pour répondre aux attentes locales et réduire les problèmes de santé liés à l'alimentation.

A Pitcairn: les pratiques agro-écologiques doivent être consolidées pour une meilleure autonomie alimentaire. Le recours aux énergies renouvelables est nécessaire pour réduire sur le moyen/long terme les coûts de production (baisse des importations de produits pétroliers) et ainsi pérenniser cette démarche à l'échelle d'un petit territoire extrêmement isolé géographiquement.

Parallèlement, les PTOM veulent structurer et développer une politique de gestion forestière intégrée et agro-forestière, en lien avec la préservation de la biodiversité terrestre, la protection des sols et de la ressource en eau (filiale bois, coco, arbres à fruits).

- **promouvoir une gestion des ressources récifo-lagonaires et de l'aquaculture, durable, régionale et adaptée au CC**

Avec des millions de km² de zone maritime et des milliers de km² de zones côtières récifales, l'économie des PTOM est aussi tournée vers le développement des ressources marines. La préservation des ressources, et espaces associés, et la création d'activités durables adaptées aux contextes géographique, environnemental, économique et social, répondent aux enjeux de ce développement. Cependant, les zones côtières récifales doivent faire face à l'anthropisation, aux perturbations naturelles des milieux et plus globalement au CC. Les PTOM ont

¹⁵ 45% des espèces rares et 66 % des espèces endémiques respectivement de N-C et de PF, deux hot spots de biodiversité, sont menacées (source: *Profils d'écosystèmes* de PF et NC).

dorénavant l'obligation de s'adapter aux nouvelles situations en redéfinissant leurs moyens et leurs stratégies, notamment autour de 3 thématiques: (i) le développement d'une aquaculture éco-responsable et basée sur la mise en valeur des atouts des espèces, des produits et de l'environnement (ii) la gestion durable de la qualité des milieux d'élevage et (iii) la gestion intégrée et participative des ressources côtières en impliquant les communautés.

Il y a une étroite connexion terrestre/marin (bassin versant, intrant agricole d'origine marine, pollution marine d'origine agricole, optimisation de l'eau agricole) justifiant une gestion intégrée de la zone côtière, dans la continuité du programme INTEGRE.

2. **Gérer la ressource en eau de manière intégrée, régionale, adaptée au CC, et réduire les principales menaces qui pèsent sur elle ainsi que sur la biodiversité terrestre.**

Les forêts de N-C sont denses et possèdent les plus forts taux d'endémisme parmi les îles du Pacifique¹⁶. La PF est très riche en termes d'endémisme terrestre. La flore compte 460 espèces. Entre 60 et 70% des espèces végétales endémiques sont restreintes aux forêts humides de montagnes¹⁷. L'eau et la biodiversité procurent des biens et des services de base dont dépendent l'autosuffisance alimentaire et la qualité de vie. Ce deuxième levier mobilisera des activités intégrées de conservation, protection et gestion de la biodiversité et de la ressource en eau, pensées à des échelles géographiques et écologiques cohérentes. Il vient appuyer le premier levier et interviendra pour:

- **construire et développer une gestion de l'eau en lien avec certains volets de l'agro-écologie, de la gestion forestière intégrée et de celle des EEE**

L'enjeu est de promouvoir la gestion coordonnée de l'eau, des territoires et des ressources associées sans compromettre la durabilité des écosystèmes. La démarche vise la surveillance de la ressource et des milieux, la restauration de zones prioritaires d'alimentation en eau potable, la résilience face aux risques (inondation, sécheresse, santé) et la bonne gouvernance en milieu océanien. Le programme interviendra aussi pour faciliter le développement des collaborations intersectorielles et inter-PTOM, en s'inscrivant dans les politiques locales respectives de chaque Territoire et processus en cours¹⁸

- **réduire et gérer les menaces prioritaires sur la biodiversité terrestre et ses services écosystémiques.**

Les îles du Pacifique sont vulnérables aux EEE en raison de leur isolement et de leur peuplement assez récent. Les espèces océaniques ne sont pas adaptées pour faire face aux prédateurs et plantes adventices. Les EEE ont ainsi entraîné l'extinction de plus d'espèces insulaires que toutes les autres causes. Par ailleurs, ce problème est exacerbé par des ressources humaines, matérielles et financières limitées au sein des États et territoires insulaires¹⁹. Les EEE menacent fortement la diversité biologique, les ressources naturelles, la sécurité alimentaire, le développement économique, la santé humaine et les caractéristiques écologiques essentielles (ressources hydriques, érosion, régime des feux). Ces organismes nuisent à l'agriculture, à l'aquaculture, aux pêches et aux forêts. Ils sont un problème international et leur gestion dans le Pacifique exige une approche globale et coordonnée, associée à une amélioration des stratégies de conservation de la biodiversité rare et menacée.

¹⁶ Gillespie, Keppel et al. 2013.

¹⁷ Profil d'écosystèmes de la Polynésie française, BEST III/UE, UICN, CI, 2016.

¹⁸ Politique sectorielle de l'eau de Polynésie française, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de Wallis & Futuna, projet de mission inter-services de l'eau (MISE) en Nouvelle-Calédonie.

¹⁹ Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique: stratégie océanique de gestion des ravageurs, adventices et autres espèces envahissantes - Apia - Samoa - PROE, 2010.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
<p>Implication politique Appropriation politique insuffisante des problématiques et solutions soulevées par le projet</p>	Fort (faible à Pitcairn)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités définies par les représentants des institutions et collectivités des PTOM, avec une validation et un accord de principe de leurs décideurs politiques/exécutifs; • Mise en œuvre du programme rythmée par des réunions régulières avec les décideurs politiques pour valoriser les activités en politiques publiques pérennes; • Intervention basée sur les priorités définies par les PTOM; • Articulation plus fine de la gouvernance interne au territoire et mise en œuvre; • Représentativité politique plus importante dans les COPIL.
<p>Contextuels Élections et changement des majorités politiques qui peuvent entraîner une modification des politiques publiques</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention basée sur des stratégies pays votées par les Assemblées et/ou validées par les organes décisionnels; • Intervention répondant à des attentes sociales fortes (population, Conseil Économique, Social et Environnemental); • Intervention ancrée dans des accords multilatéraux de l'environnement ou rattachée à des conventions internationales (CDB, UNESCO, CCNUCC); • Intervention basée sur des dynamiques existantes et porteuses; • Intervention basée sur la consolidation de filières économiques majeures et durables.
<p>Opérationnels Faible capacité en matière de connaissances des besoins et des priorités des femmes et des filles par rapport aux objectifs de l'action présente;</p>	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations avec des groupes de femmes et des groupes travaillant sur les droits des femmes; • Identification des politiques de genre des parties prenantes identifiées par l'action et /ou identifier d'autres parties prenantes pertinentes pour la composante égalité femmes-hommes de l'action; • Concertation avec les parties prenantes pertinentes pour le genre afin de mener à bien l'Objectif important d'égalité hommes-femmes de l'action.
<p>Opérationnels Faible structure de gestion de la composante égalité hommes-femmes de l'action</p>	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une unité/équipe de genre au cœur de la gestion de l'action; • Identification des points focaux genre dans chacun des 4 PTOM et mise en place d'une structure de travail permettant à ceux-ci de se relier d'une façon effective à l'unité genre de l'action avec des procédures de gestion y compris prévoyant la responsabilité de résultats accomplis.
<p>Opérationnels Acteurs institutionnels peu opérationnels</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention basée sur une grande variété de catégories d'acteurs et de porteurs de projets; • Intervention basée sur des porteurs de projets solides, reconnus et légitimes; • Assistance Technique; • Construction de partenariats multi-acteurs (public/privé, cluster/ association, administration/ établissement public); • Soutien des organisations régionales.
<p>Opérationnels Faible capacité humaine des structures bénéficiaires à absorber les actions du programme</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuation du dialogue pour améliorer leurs dotations; • Définition des priorités et des personnels bénéficiaires des formations; • Assistance technique.
<p>Opérationnels Coopération régionale non opérationnelle</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de coordination et de suivi; • Assistance technique; • Élaboration commune inter-PTOM des projets mobilisant en amont tous les acteurs régionaux concernés; • Identification des organismes régionaux (CPS/PROE) comme

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
		opérateurs techniques; <ul style="list-style-type: none"> • Identification de référents techniques thématiques régionaux; • - Projets thématiques conçus par un organisme régional en partenariat avec les acteurs locaux.
Opérationnels Difficulté d'acceptation des activités par les populations locales	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention basée sur la consolidation de filières économiques majeures et durables; • Intervention répondant à des attentes sociales fortes (population, Conseil Économique, Social et Environnemental); • Activités de terrain toujours fondées sur une approche méthodologique participative et répondant aux intérêts exprimés par les populations concernées; • Intervention basée sur des dynamiques existantes et capitalisées.
Opérationnels Le suivi de la mise en œuvre du programme ne se fait pas de manière satisfaisante	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation à mi-parcours; • Renforcement des capacités des porteurs de projets; • Reporting assuré par l'équipe de coordination du programme; • Élaboration au démarrage d'un système interne de suivi/évaluation.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de développement des PTOM répondent à des enjeux forts et seront appliquées; • Appropriation forte des projets/actions par les PTOM (Ordonnateurs, collectivités, institutions, référents techniques, acteurs socio-économiques); • Mobilisation forte des opérateurs privés/semi-publics pré-identifiés; • Mobilisation forte de la société civile via des appels à propositions. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Le présent programme s'insère dans une démarche innovante et valorisante des acquis²⁰, rendue concrète et opérationnelle au travers de 4 grands axes de travail:

1) Transformer certaines opérations du 9^{ème} et 10^{ème} FED régional et du programme BEST²¹ en levier et catalyseur:

- **Pour le RA1:** Le projet *Réseau de fermes pilotes bio* du programme INTEGRE et le projet *Gestion innovante et durable de l'eau: optimisation du fonctionnement des périmètres irrigués agricoles* financé par BEST 2.0, ont d'une part produit des résultats significatifs dans des contextes agro-socio-économiques diversifiés, et d'autre part testé et validé les principaux outils et méthodes de recherche-action en agriculture biologique (AB), permettant ainsi de créer des modèles adaptables aux spécificités de chaque territoire agricole qui seront utilisés pour la mise en œuvre du volet agro-écologie AB du RA1;
- **Pour le RA2:** Les actions de gestion participative et intégrée des zones côtières des PTOM, menées dans le cadre d'INTEGRE, seront poursuivies et renforcées, notamment sur les mêmes sites d'intervention en PF (presqu'île de Tahiti et Raiatea/Tahaa) et en N-C (Zone Côtière Nord-Est et Grand Lagon Sud);

²⁰ Évaluation Results Oriented Monitoring/ROM du programme INTEGRE (2016); Évaluation à mi-parcours du programme INTEGRE (UE-Agreco - août 2017); Évaluation *ex post* du programme du 9^{ème} FED régional PTOM (SOPAC - catastrophes naturelles).

²¹ Le programme BEST 2.0, qui fait partie du programme phare de l'UE pour la biodiversité (B4Life), est un mécanisme de financement des actions de terrain à petite et moyenne échelle dans les pays et territoires d'outre-mer de l'UE (PTOM). Il soutient les objectifs de l'action préparatoire BEST III ainsi que les domaines d'action prioritaires consacrés dans la Décision d'Association Outre-mer, en particulier son article 16, et la mise en œuvre des stratégies locales dans les PTOM.

- **Pour le RA3:** Certaines opérations s'inscrivent dans la continuité du 9^{ème} FED PTOM via la mise en œuvre des Plans de Sécurité Sanitaire des Eaux élaborés dans le cadre de ce dernier, et dans la continuité d'INTEGRE via notamment la gestion des déchets à l'échelle de toute la lentille d'eau douce de Wallis en récupérant et traitant les lixiviats du Centre d'Enfouissement Technique;
 - **Pour le RA4:** Les opérations de lutte contre les EEE dans les périmètres de protection des eaux, réalisées en N-C dans le cadre d'INTEGRE, seront étendues à une plus grande échelle.
- 2) Consolider la coopération régionale dès la phase de programmation:** L'évaluation à mi-parcours d'INTEGRE a souligné le manque de préparation de la composante régionale durant la phase de conception. La présente programmation a anticipé cette analyse en créant des groupes de travail techniques, participatifs et régionaux (inter-PTOM et PTOM/CPS/PROE) chargés de construire en commun les résultats attendus à une échelle régionale et déclinés selon les spécificités territoriales. Les administrations techniques des PTOM se sont impliquées en accord avec leurs décideurs politiques, favorisant ainsi une pré-appropriation des activités par les pouvoirs publics. De même, en plus de certains sites pilotes, l'échelle de travail reposera sur une logique sectorielle et intersectorielle régionale.
- 3) Raccourcir la phase de démarrage du projet:** L'évaluation à mi-parcours d'INTEGRE a aussi mentionné, sous un angle à la fois positif et contraignant, une durée de démarrage trop longue du fait d'une programmation originelle très souple (actions, plans d'actions, budgets non définis). La présente programmation a donc dû élaborer en amont des résultats attendus opérationnels en termes d'activités budgétées et de gouvernance, afin de garantir une plus grande rapidité de démarrage. Une période estimée de 6 mois sera néanmoins nécessaire pour consolider les plans d'actions au début de la phase de lancement.
- 4) Consolider la gestion, le pilotage et l'ancrage politique du programme:** Remédier à l'hyper-fragmentation des activités, se doter d'un système performant de suivi-évaluation, renforcer l'équipe projet, l'impact global et l'appropriation politique du programme ont été suggérés par l'évaluation ROM et à mi-parcours d'INTEGRE. La présente programmation en tient compte au travers:
- d'une équipe projet renforcée par le recrutement d'un comptable et d'un chargé de communication;
 - d'opérations d'ampleur qui mettent en place des organisations, des réseaux et des outils ayant un impact structurant en termes de synergie et de développement pour une filière et un territoire;
 - d'opérations économiques de développement durable porteuses d'un intérêt fort des PTOM pour une coopération régionale productive et optimisée;
 - d'opérations définies collégialement par les représentants des institutions et collectivités des PTOM, et validées en amont par les pouvoirs exécutifs concernés;
 - d'une mise en œuvre des activités mobilisant régulièrement les décideurs politiques en vue de valoriser ces dernières en politiques publiques pérennes;
 - d'opérations ancrées dans les dynamiques régionales existantes et dans les politiques publiques émergentes des PTOM²², garantissant leur viabilité, et appliquées par une grande diversité d'acteurs publics/semi-publics/privés/régionaux dotés de compétences techniques reconnues et valorisées.

²² Le *Framework for Resilient Development in the Pacific (FRDP)*, cadre d'actions impliquant la CPS, le PROE et le FIP (Forum des Iles du Pacifique) visant à assurer que le CC et les catastrophes soient associés aux enjeux de développement; les 2 réseaux existants sur les EEE: le *Pacific Invasives Partnership* et le *Pacific Invasive Learning Network*. L'*Invasive Species Programme* du PROE coordonne les 2 réseaux; le programme PACC (Pacific Adaptation to Climate Change) mis en œuvre depuis 2009 dans 14 pays ACP de la zone. Il fait la démonstration des meilleures pratiques d'adaptation dans 3 domaines clés sensibles au climat: la GIZC, la sécurité/production alimentaire, la gestion de la ressource en eau.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La grande majorité des secteurs pré-identifiés reposent sur des documents stratégiques consensuels validés officiellement par les pouvoirs publics des territoires. Ils bénéficient non seulement d'un accompagnement dans leur développement mais également d'un appui budgétaire issu des outils financiers de l'Etat et/ou des collectivités.

Ainsi, des financements spécifiques au soutien des secteurs primaire (22 millions EUR) et énergies renouvelables (20 millions EUR) du contrat de projets Etat-Polynésie française (2015-2020); au soutien de projets de construction d'infrastructures, de formation initiale et continue, de maîtrise de l'environnement, de développement économique dans le cadre des contrats de développement entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie pour la période 2017-2021 et qui s'élèvent globalement à 784 millions EUR; et enfin, au soutien de l'aménagement durable de l'espace, de la préservation de l'environnement et du secteur primaire, à travers le contrat de développement Etat-Wallis et Futuna pour la période 2012-2016 d'un montant total de 49 millions EUR.

Outre la complémentarité avec le programme BEST déjà évoquée, les actions financées par d'autres fonds européens budgétaires (notamment dans le domaine de la recherche et l'innovation) sont aussi prises en compte afin de garantir la plus grande cohérence.

La pertinence et l'efficacité de la coopération régionale exigent d'identifier d'abord les activités jugées prioritaires par les PTOM, appuyés ensuite par une mobilisation opérationnelle et technique des organisations régionales (CPS et PROE). Le positionnement de ces dernières durant la phase de mise en œuvre a été réfléchi en commun avec les PTOM dans une logique de renforcement d'une coopération régionale pragmatique inter-PTOM et PTOM/ACP, de partage bénéfique des savoir-faire existants et de respect des prérogatives des territoires et de leur maîtrise des orientations à donner à leurs politiques publiques. La CPS et le PROE apportent ainsi des compétences techniques ciblées et pré-identifiées pour assurer une valeur ajoutée concrète aux PTOM. De même, la coopération régionale ne doit pas se limiter au seul lien avec le FED régional ACP. Elle repose aussi sur les réseaux et programmes estimés complémentaires. La complémentarité du 11^{ème} FED PTOM avec son environnement régional sera donc effective, et notamment:

- **Pour le RA1:** un employé du Land Resource Department/LRD de la CPS intègrera le groupe de travail technique et consacrera une partie de son temps à construire des actions communes PTOM/ACP. Ce temps de travail sera cofinancé par le RA1 qui mobilisera aussi de son côté une personne en charge de la coordination régionale PTOM/ACP. Le 11^{ème} FED ACP (tourisme/agriculture) n'étant pas encore assez avancé dans sa programmation, l'objectif est de garantir, grâce à des ressources humaines dédiées, une coordination PTOM/ACP visant à choisir et réaliser les activités communes les plus appropriées durant la phase de mise en œuvre (cf. Annexe 4 détaillant les activités). La CPS mobilisera aussi ses fonds propres en complémentarité. De même, le RA1 travaillera étroitement avec le réseau régional PoetCom, le Réseau de chambres d'agriculture qui a impulsé la coopération technique régionale agricole, les projets Pacific Agricultural Value Chain Portal, Pacific Agriculture Policy Program²³ et REDD+²⁴.
- **Pour le RA2:** la Division Pêche, Aquaculture et Écosystèmes Marins (FAME) de la CPS sera impliquée en déployant une expertise technique ciblée appuyant certaines activités et en construisant des synergies concrètes avec le 11^{ème} FED ACP/PEUMP²⁵ sur la pêche (cf. Annexe 4 détaillant les activités). Un agent de la Division FAME intègrera le groupe de travail technique de

²³ Porté par la CPS: vise à améliorer les avantages environnementaux des systèmes agro-forestiers: Fidji, PNG, Vanuatu, Salomon.

²⁴ Portés par la CPS/LRD: les projets REDD + mettent en place des activités qui aident à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les communautés qui dépendent de ces forêts sont les acteurs et gestionnaires principaux de ces activités.

²⁵ Le programme vise à soutenir la gestion durable et le développement de la pêche pour la sécurité alimentaire et la croissance économique, tout en abordant la conservation de la biodiversité marine et sa résilience face au changement climatique.

suivi du RA2 et consacrer une partie de son temps à construire des actions communes PTOM/ACP. Ce temps de travail sera cofinancé par le RA2.

- **Pour le RA3:** la CPS (division GEM) sera associée dès le démarrage en participant à l'atelier régional qui définira les enjeux, l'état des lieux et les objectifs communs associés à la mise en place d'un Observatoire de l'eau pour chaque PTOM et inter-PTOM. Son expérience acquise dans le cadre du programme Water and Sanitation, ainsi qu'en matière de gestion de base de données sur l'eau, sera valorisée. La nature de la participation de la CPS dans cette thématique sera définie à l'atelier technique de démarrage, afin de favoriser notamment des actions communes PTOM/ACP.
- **Pour le RA4:** le PROE sera à la fois maître d'œuvre et opérateur technique pour certaines activités, assurant ainsi l'approche régionale inter-PTOM et PTOM/ACP de la gestion des EEE. De même, certaines recommandations des Profils d'écosystèmes et des Stratégies régionales d'investissement des PTOM du Pacifique (action préparatoire BEST III, UICN) pourront être appliquées (cf. annexe 4 détaillant les activités).

Pour les questions transversales relatives à l'adaptation au CC, les projets régionaux en cours et à venir pourront être valorisés par l'équipe projet, en partenariat avec la CPS et le PROE.

3.3 Questions transversales

Les aspects transversaux sont considérés. Ainsi, le projet contribuera à soutenir:

- **les droits humains** en assurant un accès équitable et de qualité aux ressources naturelles de subsistance tout en renforçant les liens entre gouvernements et société civile de manière efficace et inclusive. Les actions locales veilleront aux échanges, à l'intégration des savoir-faire traditionnels et à l'appropriation par les populations tout en favorisant le renforcement des capacités locales.
- **la parité homme/femme** au sein des acteurs du projet et leurs équipes via une politique de recrutement adéquate, mais aussi des bénéficiaires en impliquant un maximum les femmes des populations locales dans la conduite des actions ainsi que dans le cadre d'expertises collectives. Les priorités des politiques d'égalité de genre étant également intégrées aux activités développées et aux indicateurs de suivi/évaluation qui sont proposés (cf. matrice indicative du cadre logique);
- **la prise en compte de l'Océan**, comme composante existentielle des communautés du Pacifique tant en termes économique, social, culturel que de bien-être. Il sera valorisé dans l'ensemble du projet, en référence aux déclarations des Dirigeants du Pacifique telles que « l'Appel à l'action » de la Conférence Océan (SDG14) de New York de juin 2017, la déclaration d'Apia du Forum du Pacifique 'Blue Pacific' de septembre 2017, les résultats de la conférence IMPAC4 au Chili en septembre 2017, les recommandations de 'Our Ocean' conférence de Malte d'octobre 2017 et la priorité de la Présidence de Fiji pour la COP23 sur le nexus Océan-Climat par le biais de l'Ocean Pathway Partnership.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs et résultats

Objectif Général: Construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables

Objectif Spécifique 1: Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire

Objectif Spécifique 2: Renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité

Ces deux objectifs spécifiques se déclinent en quatre résultats attendus (RA) sectoriels et intersectoriels, élaborés collectivement. Ces RA ont été enrichis par l'expérience acquise des organisations régionales (CPS et PROE). Ils font appel au savoir-faire existant dans leur espace géographique. Il s'agit d'activités régionales en termes d'objectifs, de résultats attendus, de

gouvernance et de mise en synergie des compétences, ressources humaines et budgets. Il s'agit aussi d'actions multi-territoriales visant à s'adapter aux priorités et enjeux locaux spécifiques.

Résultat attendu 1: Au niveau local et régional, la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au CC et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable (budget indicatif: 8 315 000 EUR)

Le RA1 suivra une approche sectorielle/intersectorielle mais fera aussi appel à un réseau de fermes pilotes et d'agriculteurs en activité (appui à la transition, démonstration, validation, échanges techniques). Tous les axes de travail reposent sur une logique construite entre les PTOM. Le RA1 est structuré en 6 axes d'intervention:

- Axe 1. Des systèmes agro-écologiques viables sont validés techniquement et transférés aux agriculteurs et éleveurs.
- Axe 2. Au niveau territorial et régional, une politique de gestion intégrée forestière et agro-forestière est définie et déclinée par massif.
- Axe 3. Les volumes mis en marché des produits certifiés AB et des produits issus des filières bois et cocotier augmentent via une structuration et une pérennisation des filières.
- Axe 4. Les produits issus de l'agro-écologie et de l'AB sont intégrés dans les systèmes alimentaires océaniques.
- Axe 5. La coopération inter-PTOM et PTOM/ACP est renforcée par des outils opérationnels et de coordination.
- Axe 6. Les capacités régionales et territoriales sont renforcées.

Ce RA mènera des activités communes transversales avec la gestion forestière intégrée (mieux connaître les contributions de l'agroforesterie au niveau de l'exploitation agricole), le RA2 (intégration des produits locaux sains dans les systèmes alimentaires océaniques), le RA3 (optimisation de la ressource en eau) et le RA4 (espèces végétales envahissantes). Le RA1 financera ainsi une activité de gestion des espèces végétales envahissantes. De même, une ligne budgétaire du RA3 est déjà fléchée pour financer des activités d'optimisation de la ressource en eau avec le RA1. Cela impliquera d'intervenir sur des sites communs.

Résultat attendu 2: Au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique A2 (budget indicatif: 7 044 000 EUR)

Les axes d'intervention sont issus d'un travail régional inter-PTOM et adaptés aux spécificités territoriales. Ils auront recours à une approche sectorielle/intersectorielle mais aussi à des sites pilotes de démonstration, validation et production. Il est structuré en 5 axes d'intervention:

- Axe 1. Des techniques d'élevage et des modes de valorisation des produits adaptés aux économies insulaires sont expérimentés et mis en œuvre à des échelles pilotes et transférés dans les PTOM.
- Axe 2. Les activités d'élevage sont durablement intégrées dans le milieu naturel en caractérisant et minimisant les interactions négatives.
- Axe 3. Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée (locale, territoriale et régionale) des ressources exploitées sont poursuivies et renforcées.
- Axe 4. Les produits de la pêche et de l'aquaculture sont valorisés de manière optimale.
- Axe 5. Les capacités régionales et territoriales sont renforcées.

Le RA2 mènera des activités communes transversales avec le RA1 (intégration des produits locaux sains dans les systèmes alimentaires océaniques).

Résultat attendu 3: Au niveau local et régional, l'eau est gérée de manière plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique (budget indicatif de 8 245 000 EUR)

La stratégie d'intervention du RA3 sera sectorielle, intersectorielle, et des sites pilotes à forts enjeux seront aussi identifiés en commun avec le RA1 et le RA4. Le RA3 est structuré en 4 axes d'intervention:

- Axe 1. Améliorer les connaissances et compétences pour la gestion de l'eau en renforçant la coopération régionale et en posant les bases d'un Observatoire de l'eau pour chaque PTOM et inter-PTOM.
- Axe 2. Les ressources AEP (Alimentation en Eau Potable) sont gérées, préservées et restaurées.
- Axe 3. La résilience face aux risques sanitaire, inondation et sécheresse est renforcée.
- Axe 4. Un mode de gouvernance participatif et adapté au contexte océanien est structuré via des outils de concertation et un renforcement des compétences.

Comme mentionné ci-dessus, une ligne budgétaire du RA3 est fléchée pour financer des activités d'optimisation de la ressource en eau avec le RA1. À cela se rajoute une ligne budgétaire du RA3 pour financer, avec le RA4, des activités communes de lutte contre les EEE dans les périmètres de protection des eaux.

Résultat attendu 4: Au niveau local et régional, les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre (budget indicatif de 4 350 000 EUR)

Le RA4 est coordonné par le PROE, assurant un partage régional des compétences, expériences acquises, outils et méthodologies relatifs à la gestion des EEE et de la biodiversité à l'échelle des PTOM et pays ACP. Le PROE intervient comme co-délégué et aussi comme opérateur technique de mise en œuvre de certaines activités. Le RA4 a été défini lors d'un atelier régional mobilisant les PTOM et le PROE. Il incarne à la fois les priorités des stratégies territoriales établies par les PTOM et les principaux enjeux de la stratégie régionale élaborée par le PROE²⁶ dans ce domaine. Le RA4 est structuré en 5 axes d'intervention:

- Axe 1. La biosécurité est améliorée par l'élaboration de stratégies et de plans d'action et l'acquisition de technologies.
- Axe 2. Certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes (EEE) sont gérées, régulées voire éradiquées sur des sites clés en termes de biodiversité et de services écosystémiques.
- Axe 3. Les dispositifs de suivi de l'état des milieux (dont ressource en eau), des dégâts des EEE et des efforts de gestion sont mis en place.
- Axe 4. La coopération inter-PTOM et PTOM/ACP est renforcée.
- Axe 5. Les capacités régionales et territoriales des PTOM sont renforcées.

Comme évoqué ci-dessus, le RA4 mènera des activités communes transversales avec le RA1 (gestion des espèces végétales envahissantes) et le RA3 (gestion des espèces animales envahissantes dans les périmètres de protection des eaux).

4.2 Principales activités

Les budgets indicatifs identifiés pour toutes les activités des 4 résultats attendus couvrent des interventions régionales et territoriales (cf. Annexe 4).

Activités du RA1

Axe 1: (i) Développer et animer des réseaux d'agriculteurs et d'agricultrices (en AB et non AB) pour élaborer, transférer et diffuser des pratiques agronomiques et d'élevages innovantes et issues de l'agro-écologie (ii) Consolider les fondements technico-économiques de la gestion du sol, de l'eau, du végétal adapté, des bio-agresseurs, de l'arbre et des élevages;

Axe 2: (i) Élaborer des documents cadres territoriaux de gestion des massifs forestiers (ii) Rédiger et valider les plans de gestion de chaque massif avec une approche participative (iii) Intégrer dans chaque plan de gestion les enjeux agro-forestiers et de gestion des cocoteraies (iv) Analyser, consolider et sécuriser au niveau foncier des surfaces forestières et agro-forestières (v) Enregistrer l'ensemble des actes de gestion dans un document de type "sommier de la forêt", par massif forestier (vi) Réaliser les actions sylvicoles et agro-forestières (y compris cocoteraie) nécessaires pour assurer le renouvellement

²⁶ Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique: Stratégie océanienne de gestion des ravageurs, adventices et autres espèces envahissantes, Apia, Samoa: PROE, 2010;

des massifs forestiers par régénération naturelle ou artificielle en privilégiant les essences locales tout en ayant soin d'y aborder les questions d'égalité hommes-femmes;

Axe 3: (i) Structurer durablement la filière AB (intrants, conditionnement, transformation, mise en marché, certification, énergie renouvelable) (ii) Mettre en marché et valoriser les produits issus des forêts locales et des cocoteraies (iii) Évaluer la faisabilité de créer des scieries et micro-entreprises y compris avec une politique visant à encourager les femmes entrepreneurs (iv) Appuyer les producteurs et vulgariser les bonnes pratiques agro-forestières et de la filière cocotier y compris la sensibilisation en matière d'égalité hommes - femmes;

Axe 4: Intégrer le triptyque "agriculture/alimentation/santé" dans les systèmes alimentaires des PTOM, notamment en mettant en relation les acheteurs et producteurs locaux engagés dans l'agro-écologie et l'AB, et en élaborant et diffusant via des symposiums régionaux des recettes bénéfiques à partir des produits locaux sains;

Axe 5: Mettre en place une plateforme régionale pérenne d'échanges technico-économiques – y compris en matière d'égalité de genre et intégrer les PTOM dans les réseaux existants – y compris les réseaux des femmes de la région;

Axe 6: Mobiliser les ressources humaines et expertises adaptées aux besoins d'une mise en œuvre régionale et territoriale efficaces.

Activités du RA2

Axe 1: (i) Mener une concertation multi-acteurs, territoriale et régionale, pour choisir les sites/espèces/modèles de production pertinents au regard des attentes et capacités locales, et partager les expériences au cours du projet (ii) Mener des expérimentations de faisabilité, validation, consolidation et optimisation de différents modèles de production aquacole mono-spécifique et valorisant les interactions entre espèces (co-culture, Aquaculture Multi-Trophique Intégrée) (iii) Réaliser un transfert vers les opérateurs privés et accompagner la mise en place d'unités aquacoles pilotes dans des conditions réelles de production (iv) Mettre en place des cursus de formations pratiques en aquaculture (v) Appuyer la production et la diffusion de matériel biologique adapté au contexte, performant et sain;

Axe 2: (i) Caractériser et réduire les impacts environnementaux et sanitaires des activités d'élevages (ii) Gérer les risques d'introduction de pathogènes allochtones dans les élevages;

Axe 3: (i) Mettre en place des systèmes de gestion intégrée et participative dans la continuité du programme INTEGRE (ii) Mettre à disposition des données fiables en matière de volumes pêchés et de filières de commercialisation (iii) Appuyer scientifiquement et techniquement la compréhension des ressources exploitées (iv) Promouvoir le zonage et la gestion des activités/usages pour pérenniser les revenus de la pêche et de l'aquaculture (v) Accompagner les initiatives de "ranching" et/ou de gestion des ressources par réensemencement (vi) Soutenir et apporter une expertise aux organisations de pêche artisanale sur les questions prioritaires les concernant;

Axe 4: (i) Appuyer techniquement et scientifiquement les initiatives de valorisation locale des produits et coproduits de la pêche et de l'aquaculture (ii) Réaliser une veille et une coordination régionales sur les filières d'exportation, notamment via une mise en réseau et un partage des connaissances sur les marchés des produits de la pêche exportés par les PTOM et pays ACP (iii) Appuyer l'organisation des filières locales de commercialisation et de consommation des produits de la mer;

Axe 5: Mobiliser les ressources humaines et expertises adaptées aux besoins d'une mise en œuvre régionale et territoriale efficaces.

Activités du RA3

Axe 1: (i) Définir le périmètre d'action d'un Observatoire de l'eau par PTOM et inter-PTOM (ii) Construire les supports techniques et instrumentaux d'un Observatoire de l'eau par PTOM et inter-PTOM (iii) Gérer et archiver les données relatives à l'eau (iv) Développer un réseau d'expertise inter-PTOM sur l'eau (v) Élaborer et dispenser des formations en hydrologie, hydrogéologie, suivi sanitaire, milieux aquatiques (vi) Améliorer la connaissance des eaux souterraines (vii) Organiser des ateliers thématiques régionaux;

Axe 2: (i) Développer les études préalables à la mise en place des périmètres de protection des eaux (ii) Lutter contre la dégradation des bassins versants pourvoyeurs d'AEP (gestion des EEE, incendies, érosion, pollution) et restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques;

Axe 3:

- Risques sanitaires: (i) Mettre en œuvre les Plans de Sécurité Sanitaire des Eaux de consommation dans la continuité du 9^{ème} FED régional PTOM (ii) Réduire les activités polluantes au sein des périmètres de protection des eaux via une approche intégrée et dans les secteurs à enjeux (iii) Définir les principes de gestion de crise (audit et renforcement des plans de sauvegarde communaux);
- Risques inondations: (i) Caractériser les aléas (classification, cartographie), définir et préserver les espaces de mobilité des cours d'eau (ii) Réaliser des travaux et aménagements hydrauliques des cours d'eau (iii) Mettre en place des réseaux de vigilance et d'alerte de crues (iv) Réduire les vulnérabilités des enjeux présents dans les zones inondables (v) Définir les principes de gestion de crise via un audit et un renforcement des plans de sauvegarde communaux;
- Risques sécheresses: (i) Renforcer la ressource en eau en luttant contre le gaspillage (ii) Diagnostiquer les besoins/ressource (iii) Développer des ressources alternatives et assurer une gestion optimisée de la ressource en eau (iv) Définir les principes de gestion de crise via un audit et un renforcement des plans de sauvegarde communaux;

Axe 4: (i) Réaliser un état des lieux et une synthèse du droit, de l'économie de l'eau et des coutumes associées (ii) Développer et/ou consolider les approches et outils de concertation/gestion participative de l'eau (iii) Mobiliser les ressources humaines et expertises adaptées aux besoins d'une mise en œuvre régionale et territoriale efficaces (iv) Financer le temps de travail d'un agent de la CPS (SOPAC/Fidji) consacré aux activités communes entre le 11^{ème} FED PTOM et les autres programmes régionaux de la CPS.

Activités du RA4

Axe 1: (i) Renforcer les dispositifs de biosécurité dans les PTOM (ii) Développer la stratégie et le plan d'actions de Pitcairn sur les espèces exotiques envahissantes/EEE, et animer des ateliers participatifs;

Axe 2: (i) Mener des opérations d'éradication des rats noirs sur les îlots de WF visant les enjeux de biodiversité et les cultures vivrières existantes (ii) Mener des opérations de contrôle biologique des espèces végétales envahissantes à WF visant les cultures vivrières existantes et les activités forestières (iii) Assister Pitcairn dans l'approvisionnement, la formation, le mentorat et la mise en œuvre des activités pilotes prioritaires de son plan d'actions sur les EEE (iv) Réaliser des opérations de gestion des EEE à WF en mettant en défens et en les contrôlant autour des périmètres de protection des eaux et des zones de captage au sein des sites de biodiversité (v) Organiser une concertation préalable et réaliser des opérations de lutte en N-C contre les gros gibiers envahissants (vi) Mettre en œuvre des actions planifiées de lutte contre les EEE et de gestion de la biodiversité en PF;

Axe 3: (i) Affiner les indicateurs d'efficacité des opérations de gestion/régulation/éradication sur la biodiversité et la qualité des services écosystémiques (ii) Réaliser des mesures de suivi/surveillance/vigilance axées sur les opérations d'éradication des rats à Wallis et sur leur introduction à Alofi par disposition régulière de pièges et appâts (iii) Déployer un dispositif de suivi de l'impact des actions de régulation en NC basé sur 300 stations par unité de gestion;

Axe 4: (i) Mettre en place une plateforme d'échanges inter-PTOM sur les EEE et des ateliers thématiques (ii) Organiser des ateliers du réseau *Pacific Invasive Learning Network*, coordonné par le PROE (iii) Réaliser des tournées d'études spécifiques autour de thèmes et problématiques communes entre PTOM et ACP;

Axe 5: Mobiliser les ressources humaines et expertises adaptées aux besoins d'une mise en œuvre régionale et territoriale efficaces.

4.3 Logique d'intervention

L'adaptation au CC et la sécurité alimentaire sont les fils conducteurs de ce projet. Au regard du contexte et des enjeux des PTOM décrits dans l'Annexe 3, le programme vise à développer et pérenniser des politiques publiques régionales d'adaptation au CC, déclinées au niveau territorial et

s'appuyant sur des systèmes de production durable de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la forêt, de l'eau ainsi que sur la biodiversité. L'amélioration indirecte de la disponibilité, accessibilité et qualité de l'alimentation, renforce ainsi la sécurité alimentaire. Le développement durable et résilient des économies des PTOM est poursuivi au travers des 4 résultats attendus en interaction grâce à une approche intégrée et inclusive. La durabilité du programme prend ses racines avant tout dans une volonté clairement affichée des PTOM de concilier leur développement économique avec le caractère renouvelable des ressources naturelles transmettant des services vitaux aux populations. Cette volonté se concrétise via des points clés structurant la programmation et la mise en œuvre du 11^{ème} FED régional PTOM, à savoir:

- Une convergence manifeste des intérêts des PTOM pour la mise en œuvre de résultats attendus répondant à des besoins économiques partagés par toutes les parties prenantes;
- Des résultats attendus axés sur des secteurs déjà porteurs d'une dynamique régionale;
- Une mutualisation des objectifs, moyens humains, techniques et budgétaires contribuant à renforcer sur le long terme les capacités des bénéficiaires et des acteurs socio-économiques (expertises, formations, échanges techniques, transferts de compétences, suivi/évaluation);
- Une mise en cohérence et la recherche de synergies dans la mise en œuvre des 4 RA dans les 4 PTOM;
- Une valorisation pragmatique et opérationnelle de la coopération régionale en ciblant certaines compétences techniques reconnues des organisations régionales CPS/PROE (agriculture biologique/agro-écologie, forêt, aquaculture, eau, espèces envahissantes);
- Des activités in situ planifiées dans des documents stratégiques validés aux niveaux régional et territorial;
- Des activités in situ capitalisant des initiatives développées au sein des précédents FED régionaux;
- Une gouvernance et des modalités de mise en œuvre des activités renforcées (coordinations techniques régionales et territoriales, opérateurs publics, opérateurs privés, réseaux internationaux, régionaux et nationaux, acteurs socio-économiques, organismes de recherche, organismes régionaux);
- Une gouvernance globale du programme consolidée (équipe pluridisciplinaire, coordination transversale territoriale, coordination sectorielle régionale, suivi/évaluation, gestion administrative et comptable);
- Une éco-responsabilité du programme, à laquelle sera dédié le co-financement des PTOM.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec l'ordonnateur régional pour les PTOM du Pacifique pour le 11^{ème} FED, à savoir le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, tel que prévu à l'article 85, paragraphe 2, de la décision 2013/755/UE du Conseil.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de co-délégation.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés. Les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, de l'annexe du règlement (UE) n° 566/2014.

5.3 Non applicable

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.4.1 Gestion indirecte avec deux agences régionales

La présente action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec deux agences régionales, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE), conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c) du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED.

Cette mise en œuvre implique la formalisation d'une convention de co-délégation avec la CPS et le PROE en tant que co-délégué. Ce mode de mise en œuvre se justifie de par le mandat, l'expertise technique et les capacités de formation de ces organisations régionales dans les secteurs d'activités de l'action: agriculture, pêche, environnement, biodiversité. La CPS est l'organisation régionale la plus ancienne du Pacifique, fondée en 1947. Ses 26 membres, dont la N-C, la PF et WF, approuvent annuellement son cadre stratégique et ses plans de travail, notamment sur l'agriculture, la pêche et l'aquaculture. Le PROE met à disposition du Pacifique une expertise de haut niveau en ce qui concerne la gestion de la biodiversité et des écosystèmes depuis 1982. Son cadre stratégique et ses plans de travail sont également approuvés annuellement par ses 26 membres, dont la N-C, la PF et WF, notamment sur la gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces co-délégués ont démontré par le passé une maîtrise de la gestion des programmes financés par le FED tout en assurant l'appropriation de ces programmes et de leurs résultats par leurs bénéficiaires.

Les co-délégués réaliseront toutes les tâches d'exécution budgétaire liées au programme, principalement le paiement des salaires et des factures, la gestion des appels d'offres, des différents types de contrats, le contrôle des dépenses et des livres de caisses.

Les organisations régionales, agences de mise en œuvre de l'action, ont fait l'objet d'une évaluation ex ante conformément à l'article 61, paragraphe 1, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. L'ordonnateur compétent de la Commission considère que, sous réserve de la conformité à l'évaluation ex ante sur la base du règlement (UE, Euratom) n°1605/2002 et d'une coopération de qualité établie de longue date avec elles, les organisations internationales peuvent être investies de tâches d'exécution budgétaire en gestion indirecte.

Les coûts supportés par les entités en charge seront éligibles à partir de la date d'entrée en vigueur de la convention de co-délégation; toutefois, afin de réduire au maximum la durée de la phase de démarrage du programme, les coûts concernant le recrutement de l'équipe de coordination seront éligibles à partir de la signature de la convention de financement. Les dates de recrutement ne pourront cependant être antérieures à la date de signature de la convention de co-délégation.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 89, paragraphe 2, point f), sous ii), et l'article 89, paragraphe 3, de la décision 2013/755/UE du Conseil en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

<i>montants en euros</i>	Contribution de l'UE	Contribution des PTOM	Total
Gestion-coordination-visibilité par la CPS	6 846 000		6 846 000
<i>dont ressources humaines gestion de projet</i>	2 600 000		
<i>charges directes autres services</i>	880 000		
<i>charges directes projet (communication, voyages, traduction)</i>	1 370 000		
<i>frais indirects</i>	1 996 000		
Gestion-coordination-visibilité par le PROE	590 000		590 000
Activités du résultat attendu 1 géré par la CPS ²⁷	8 315 000		8 315 000
Activités du résultat attendu 2 géré par la CPS	7 044 000		7 044 000
Activités du résultat attendu 3 géré par la CPS	8 245 000		8 245 000
Activités du résultat attendu 4 géré par le PROE	4 350 000		4 350 000
Eco-responsabilité du programme		128 000	128 000
Provisions pour imprévus	360 000		360 000
Total de l'accord de délégation	35 750 000	128 000	35 878 000
Évaluation et audit	250 000		250 000
Total du projet	36 000 000	128 000	36 128 000

Au-delà de la contribution des PTOM indiquée ci-dessus, de nombreuses actions bénéficieront d'un co-financement additionnel spécifique non arrêté à ce stade. L'annexe 4 renseigne les montants envisagés pour chaque action.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Coordination

La coordination et gestion des RA1, RA2 et RA3 est confiée à la CPS. La coordination et gestion du RA4 est confiée au PROE. La responsabilité financière et de rapportage technique et financier sera partagée entre les deux co-délégués, avec une consolidation assumée par la CPS. Les frais indirects de 7% seront repartis aux deux organisations co-délégués en fonction de leur responsabilité de mise en œuvre des résultats attendus. Les co-délégués suivront leurs propres règles et procédures, mais œuvreront pour harmoniser ces dernières afin de proposer des outils simples et efficaces aux PTOM.

Staff

Les personnes recrutées pour le projet sont:

- un chef de projet;
- un assistant;
- un comptable;
- un chargé de communication et visibilité;
- quatre coordinateurs résultats;
- trois coordinateurs territoriaux²⁸.

²⁷ Les montants repris dans les activités comprennent les coûts des quatre coordinateurs résultats.

²⁸ Un par territoire, sauf Pitcairn qui sera suivi directement par le chef de projet.

L'équipe de gestion du projet, formée de ces quatre premières personnes, est basée à la CPS à Nouméa. Elle est en charge de la coordination et supervision générale de l'action, de la gestion administrative et financière du programme, de la planification annuelle, du reporting, du lien avec les partenaires pertinents et de la communication et de la visibilité.

Les coordinateurs résultats sont chargés d'animer, suivre et accompagner la mise en œuvre des résultats attendus. Ils définissent les plans d'actions des résultats attendus en réponse au cadre général du programme.

Les coordinateurs territoriaux supervisent l'ensemble des activités mises en œuvre à l'échelle de chaque territoire, en étant l'interlocuteur et l'animateur des Comités de coordination territoriaux, représentant du projet auprès des acteurs politiques territoriaux et en charge du suivi administratif au niveau de chaque territoire.

Gouvernance

La gouvernance du programme s'articule autour de deux niveaux de pilotage:

- 1 Comité de pilotage régional

Il est composé de membres avec voix délibérative (ordonnateurs régional et territoriaux) et de membres avec voix consultative (CPS, PROE, FIP, Commission européenne, chef de projet, coordinateurs territoriaux). Il se réunit physiquement dans les 6 premiers mois qui suivent la signature de la convention, puis une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'équipe de gestion du projet.

Sur la base du document d'action validé par l'Union européenne, le Comité valide la programmation technique de l'année à venir et les résultats des activités de l'année passée, assure le suivi de l'ensemble des actions en cours et facilite les échanges d'informations avec les autres projets régionaux.

- 4 Comités de coordination territoriaux

La composition et le rôle des membres des comités de coordination territoriaux sont déterminés au niveau de chaque territoire. Ces comités se réunissent physiquement dans les 6 premiers mois qui suivent la signature de la convention, puis au moins une fois par an. Les réunions sont postérieures au Comité de pilotage régional puisque la programmation territoriale s'inscrit dans la programmation globale validée par ce dernier. Le secrétariat est assuré par la coordination territoriale du projet.

Ces comités sont chargés de valider les actions de la programmation technique de l'année à venir au niveau territorial décidé par le comité de pilotage régional, de valider les résultats des activités territoriales de l'année passée, d'assurer le suivi des actions territoriales en cours et de faciliter les échanges d'informations avec les autres initiatives locales.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités respectives des co-délégués. Ceux-ci établissent un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborent annuellement des rapports d'avancement ainsi qu'un rapport final. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus mesurés par rapport aux indicateurs correspondants en utilisant comme référence la matrice du cadre logique présentée en appendice. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel ou de consultants indépendants recrutés à cet effet.

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale de la présente action – y compris en matière de genre – par l'intermédiaire de consultants indépendants contractés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée au début de la 3^{ème} année d'exécution pour apporter des solutions aux éventuels problèmes de mise en œuvre et ajuster la programmation si nécessaire. L'évaluation finale sera réalisée à la clôture de l'action, à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en ciblant en particulier l'appropriation, la durabilité et l'efficacité des activités.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués aux territoires partenaires et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront, en accord avec le comité de pilotage, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Elles seront assurées dans le cadre de la convention de co-délégation avec la CPS et le PROE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'une stratégie et plan de communication établie au démarrage du projet.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront appliquées par les agences de mises en œuvre avec le soutien de la Commission, les territoires partenaires, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

6 CONDITIONS PREALABLES

Les PTOM souhaitent introduire, dans la convention de co-délégation qui sera signée avec les agences de mise en œuvre du programme, les notes descriptives concernant leur vision régionale, la gouvernance et les ressources humaines de l'action.

ANNEXES

Appendice 1	Matrice indicative du cadre logique
Annexe 2	Analyse détaillée des parties prenantes pressenties
Annexe 3	Analyse détaillée des domaines d'appui prioritaires, des problèmes, enjeux et opportunités
Annexe 4	Présentation détaillée des activités, partenaires/opérateurs de mise en œuvre et des budgets indicatifs
Annexe 5	Acronymes
Annexe F3	Formulaire d'évaluation des questions transversales
Annexe F5	Formulaire d'évaluation de l'utilité de travailler avec une organisation internationale de mise en œuvre

Appendice 1 – Matrice indicative du cadre logique

La grande diversité des contextes et enjeux des PTOM ainsi que la fragilité des données disponibles rendent difficiles la définition d'indicateurs communs et quantifiables. Néanmoins, les indicateurs des résultats attendus du 11^{ème} FED PTOM font l'objet d'une grande attention de la part des PTOM. Dans un souci collectif d'un suivi pertinent et efficace des opérations à mener et d'une évaluation de leurs impacts réels, la construction d'indicateurs robustes fait souvent partie intégrante des activités opérationnelles à réaliser et définies par les groupes de travail régionaux thématiques.

Concernant le RA1, l'indicateur en agro-écologie prendra la forme d'un tableau de bord de la diffusion de l'agro-écologie dans les PTOM. Ce tableau de bord sera constitué d'un panel d'indicateurs: indicateurs de réalisation (degré d'avancement des actions mises en œuvre); indicateurs de résultats (effets directs à court terme: changement des pratiques agricoles et des systèmes de production allant dans le sens d'une transition agro-écologique); indicateurs d'impacts (effets à long terme du projet: suivi des performances économiques, environnementales et sociales des systèmes de production). L'objectif étant de choisir des indicateurs pertinents et faisables dans le contexte des PTOM, selon la disponibilité des données. Les valeurs de référence seront précisées au cours du 1^{er} semestre 2018 grâce à la réalisation de diagnostics agraires dans chacun des PTOM (sur fonds propres). L'approche proposée correspond aux préconisations du cadre européen d'évaluation et de suivi des politiques/projets agricoles.

Les RA2 et RA3 définiront des indicateurs solides et approfondis dans le cadre des plans d'actions qui seront élaborés au démarrage du projet pour chaque résultat attendu.

Concernant le RA4, la définition et la mesure des indicateurs de suivi/évaluation des opérations de lutte contre les espèces envahissantes sont des activités à part entière présentées dans l'Annexe 4. La définition des indicateurs se fera au niveau régional (inter-PTOM) et territorial, durant la phase de mise en œuvre.

Pour tous les indicateurs incomplets à ce stade, les valeurs de référence et/ou la cible seront définies lors de la première réunion du Comité de pilotage régional. Une version révisée du cadre logique sera produite.

Tous les indicateurs repris dans le tableau ci-dessous seront présentés, dans la définition des cibles et lors de chaque reporting, pour autant que ce soit pertinent, ventilés par sexe et par âge.

	Logique d'intervention	Indicateurs ²⁹	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Impact	<p>OG: Construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable, inclusif et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.</p>	<p>OG.1: Progrès dans l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de l'égalité hommes-femmes dans les processus de planification des politiques sectorielles liées au secteur primaire et à l'eau**</p>	Seront définies de manière participative avec toutes les parties prenantes au démarrage du projet.	Seront définies de manière participative avec toutes les parties prenantes, au démarrage du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des politiques publiques - rapports et chiffres des instituts de statistiques et des études économiques - Rapports de l'IEOM - Cadre de résultats de la CPS et du PROE 	
		<p>OG.2: diversification des sources de revenus des populations rurales et/ou isolées **</p>	Seront définies de manière participative avec toutes les parties prenantes au démarrage du projet.	Seront définies de manière participative avec toutes les parties prenantes au démarrage du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et chiffres des instituts de statistiques et des études économiques - Rapports de l'IEOM - Cadre de résultats de la CPS et du PROE 	
Effets directs	<p>OS1: Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire</p>	<p>OS1.1: taux de matière organique dans les sols agricoles*</p>	Seront identifiées au cours du 1 ^{er} semestre 2018 via des diagnostics agraires dans chacun des PTOM (sur fonds propres)	Seront identifiées au cours du 1 ^{er} semestre 2018 via des diagnostics agraires dans chacun des PTOM (sur fonds propres)	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics agraires - Rapports de clôture de l'agence de mise en œuvre 	<p>La stabilité politique et le suivi institutionnel du Programme sont assurés ; La stabilité sociale permet de mettre en œuvre les politiques sectorielles et les actions ; Les collaborations inter-PTOM fonctionnent et apportent une valeur ajoutée aux activités de terrain</p>
		<p>OS1.2: part des consommations intermédiaires dans les exploitations agricoles*</p>	Seront identifiées au cours du 1 ^{er} semestre 2018 via des diagnostics agraires dans chacun des PTOM (sur fonds propres)	Seront identifiées au cours du 1 ^{er} semestre 2018 via des diagnostics agraires dans chacun des PTOM (sur fonds propres)	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics agraires - Rapports de clôture de l'agence principale de mise en œuvre 	
		<p>OS1.3: Statut d'un label écoresponsable pour l'aquaculture des PTOM *</p>	Absence de label dans les PTOM (2017)	Création d'un label en PF et en NC (2022)	<ul style="list-style-type: none"> - Documents officiels validés 	

²⁹ Les indicateurs marqués * correspondent au document de programmation; ceux marqués ** correspondent au cadre de résultats de l'UE.

	Logique d'intervention	Indicateurs ²⁹	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produits	OS2: Renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité	OS2.1: Nombre de bassins versants/sites à enjeux où les risques sécheresse et inondation sont réduits*	NC = 0 (2017) PF = 0 (2017) WF = 0 (2017)	NC = 2 (2022) PF = 2 (2022) WF = 1 (2022)	Cadre de résultats de la CPS et du PROE	
		OS2-2: nombre d'habitants bénéficiant d'une amélioration de la qualité de la ressource en eau*	NC = 0 PF = 0 WF = 0	Seront définies de manière participative avec toutes les parties prenantes au démarrage du projet	Cadre de résultats de la CPS et du PROE	
	RA1: Au niveau local et régional, la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable	RA1.1: nombre d'exploitations certifiées AB par système participatif de garantie (SPG)*	NC = 88 (2017) PF = 13 (2017) WF = 0 (2017)	NC = 103 (2022) PF = 26 (2022) WF = mise en place d'une certification SPG et 5 exploitations certifiées (2022)	Recensements, bilans, suivis, rapports réalisés par les chambres consulaires et les services administratifs compétents	L'AB et l'agro-écologie sont appuyées sur le long terme par les pouvoirs publics, financièrement, juridiquement et techniquement
		RA1.2: surface de forêts/cocoteraies encadrées par des plans de gestion intégrée (ha)	WF = 0 (2017) PF = 0 (2017)	A identifier au début de la phase de mise en œuvre des activités (4 à 6 mois de travail de planification/re-calibrage des activités)	Recensements, bilans, suivis, rapports réalisés par les chambres consulaires et les services administratifs compétents	
	RA2: Au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, inclusive, intégrée et adaptée au changement climatique	RA2.1: nombre de nouvelles unités d'élevage (systèmes ou espèces)*	NC : 2 (2017) PF : 1 (2017) WF : 0 (2017)	NC : 5 (2022) PF : 3 (2022) WF : 1 (2022)	Rapports de clôture de l'agence principale de mise en œuvre	Les conditions sociales de faisabilité sont réunies pour une approche participative de la gestion intégrée des zones côtières
		RA2.2: hausse du nombre de matériels biologiques et techniques produits et diffusés dans la région*	NC : 123 millions/an post-larves crevettes ensemencées; 30 000/an poissons ensemencés; 500 000/an holothuries ensemencées et relâchées (2017) PF : 10 millions/an post-larves crevettes ensemencées; 30 000/an poissons ensemencés; 10 000/an naissains bénitiers (2017)	NC : 250 millions/an post-larves crevettes ensemencées; 50 000/an poissons ensemencés; 900 000/an holothuries ensemencées et relâchées (2022) PF : 20 millions/an post-larves crevettes ensemencées; 50 000/an poissons ensemencés; 30 000/an naissains bénitiers (2022)	Recensements, bilans, suivis, rapports réalisés par les établissements publics et les services administratifs compétents	

	Logique d'intervention	Indicateurs ²⁹	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		RA2.3: nombre d'unités/plans de gestion intégrée des zones côtières validés*	NC : 12 (2017) PF : 2 (2017) WF : 0 (2017)	NC : 15 (2022) PF : 7 (2022) WF : 1 (2022)	Rapports de clôture de l'agence principale de mise en œuvre	
RA3: au niveau local et régional, l'eau est gérée de manière inclusive, intégrée et adaptée au changement climatique	RA3.1: Nombre de supports techniques et instrumentaux d'un Observatoire de l'eau inter-PTOM créés avec l'appui du projet*	Absence d'un parc d'instruments communs inter-PTOM pour le suivi de la ressource en eau		Création d'un parc d'instruments communs inter-PTOM pour le suivi de la ressource en eau	Rapports de clôture de l'agence principale de mise en œuvre	La gestion intégrée de l'eau est appuyée sur le long terme par les pouvoirs publics, financièrement, juridiquement et techniquement
	RA3.2: nombre de périmètres de protection des eaux sécurisés et restaurés grâce au projet*	NC : 0 (2017) PF : 0 (2017) WF : 0 (2017)		A identifier avant la phase de mise en œuvre	Rapports de clôture de l'agence principale de mise en œuvre	
	RA3.3: surface agricole faisant l'objet de pratiques économes en eau grâce au projet	NC : 0 (2017) PF : 0 (2017) WF : 0 (2017)		A identifier durant les diagnostics agraires au cours du 1 ^{er} semestre 2018	Recensements, bilans, suivis, rapports réalisés par les chambres consulaires et les services administratifs compétents	
RA4: Au niveau local et régional, les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre	RA4.1: nombre d'agents formés avec l'appui du projet pour renforcer les opérations de gestion des EEE*	NC : 0 (2017) PF : 0 (2017) WF : 0 (2017)		NC : 20(2022) PF : 20 (2022) WF : 10 (2022)	Bilans, suivis, rapports de l'agence principale de mise en œuvre et des partenaires techniques et institutionnels	La coopération régionale fonctionne en matière de lutte contre les espèces envahissantes
	RA4.2: nombre d'agents recrutés avec l'appui du projet pour renforcer les opérations de gestion des EEE*	NC : 0 (2017) PF : 0 (2017) WF : 0 (2017)		NC : 20 (2022) PF : 20 (2022) WF : 5 (2022)	Bilans, suivis, rapports de l'agence principale de mise en œuvre et des partenaires techniques et institutionnels	
	RA4.3: nombre de méthodes de régulation structurées et pérennisées*	NC : 0 (2017) PF : 0 (2017) WF : 0 (2017)		NC : 2 (2022) PF : 2 (2022) WF : 1 (2022)	Bilans, suivis, rapports de l'agence principale de mise en œuvre et des partenaires techniques et institutionnels	